



République française  
Département de l'Hérault

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 06 juin 2014

<b>Membres en exercice :</b> 34	Date de la convocation: 26/05/2014 <i>L'an deux mille quatorze et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
<b>Présents : 27</b>	
<b>Votants: 30</b>	<b>Présents :</b> Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gilbert LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE
<b>Pour: 29</b>	
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 1</b>	<b>Représentés:</b> Antoine MARTINEZ par Marie-Aline EDO, Yves ROBIN par Roland BASCOUL, Bernard VIDAL par Francis BOUTES
	<b>Excusés:</b> Lionel GAYSSOT, Rémy PAILLES, Robert TROPEANO
	<b>Absents:</b> Alain MOULY

2014\_06\_06\_03

### Objet: Election du bureau

Monsieur Francis BOUTES, Président élu remercie vivement le Comité Syndical pour la confiance qu'il vient de lui accorder, et souhaite passer sans plus tarder à l'élection du bureau.

L'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats mixtes constitué de collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes de droit public précise que la répartition des sièges au sein du Comité syndical entre les collectivités locales et les établissements publics membres du syndicat mixte est fixée par les statuts et que le président du Syndicat Mixte est élu par le Comité syndical.

Par ailleurs, les statuts du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles modifiés le 7 Mars 2014, prévoient à l'article 7 que le bureau est composé de 15 membres :

- le président
- 4 vice – présidents
- 7 membres titulaires représentant les Communautés de Communes
- 3 membres titulaires représentant le Conseil général de l'Hérault.

#### Liste candidate :

##### 4 Vice-présidents :

- Kléber Mesquida,
- Jean Arcas,
- Isabelle Gil,
- Antoine Martinez

##### 7 Membres représentant les Communautés de communes :

- Yves Fraisse,
- Josian Cabrol,
- Gérard Marcouïre,
- Marie-Aline Edo,
- Gérard Baro,
- Norbert Etienne,

- **Daniel Galtier**

3 Membres représentant le Conseil général de l'Hérault

- **Jean-Noël Badéna**s,
- **Jean-Luc Falip**,
- **Robert Tropéano**.

Avec 29 voix pour et 1 abstention, le bureau est élu à 96% des suffrages exprimés.

Le Président Francis Boutes déclare le nouveau Bureau installé.  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,  
Francis BOUTES

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

